



## **4<sup>ÈME</sup> BOURSE aux ORCHIDEES et PLANTES RARES**

**Le 20 septembre 2020 à Andeville (Oise)**

**ORGANISEE par**

**L'ASSOCIATION ORCHIDEE 60**

Mairie d'Andeville  
1, rue Jean Jaurès  
60570 Andeville  
[www.orchidee-60.fr](http://www.orchidee-60.fr)

### **REGLEMENT**

**La bourse permet aux orchidophiles et collectionneurs de plantes rares d'acquérir, de compléter et d'échanger les plantes issues de leurs propres collections.**

**Pour se faire nous demandons à tous de respecter ce règlement.**

1 – La bourse aux orchidées et plantes rares est réservée aux exposants particuliers et non aux professionnels. Toute plante achetée dans les jours précédents la bourse ne peut être revendue.

Cependant, l'association organisatrice Orchidée 60, se réserve le droit de vendre des plantes issues du commerce, à prix réduits, pour satisfaire les visiteurs non collectionneurs d'orchidées.

2 – Pour pouvoir exposer, les participants doivent obligatoirement s'inscrire préalablement et s'acquitter de la somme forfaitaire définie par les organisateurs, soit la somme de **5 Euros pour une table de 1,80 m x 0,80m.**

3 – Les emplacements sont définis par les organisateurs et ne peuvent en aucun cas être contestés.

Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications.

4 - L'installation débutera à 9H.

L'exposition ouvrira ses portes de 10H à 15H.

5 – Les plantes sont sous la responsabilité de leur propriétaire.

Les organisateurs ne sont en aucun cas tenus pour responsables de casse, vols et autres détériorations.

6– Il est souhaitable que les plantes soient identifiées et les tarifs notés.

7 – Les organisateurs se réservent le droit de faire retirer toutes les plantes ne correspondant pas à des orchidées et plantes rares.

8 – Il est demandé aux exposants de veiller à la bonne santé de leurs plantes et si possible exemptes de tous parasites.

9 – Les transactions se déroulent sous la responsabilité des exposants et des acquéreurs.

Pour se faire les prix doivent restés raisonnables.

Il ne sera effectué aucun remboursement pour quelque raison que ce soit par l'association organisatrice.

10 – Aucun exposant ne pourra quitter la salle avant la fermeture de la Bourse soit 15H. Chacun devra laisser son emplacement propre (un sac poubelle sera remis à l'arrivée).

11 – La participation à la Bourse vaut l'acceptation de ce règlement.

12 – Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation d'un exposant en cas de non-respect de ce règlement.

13 – Les organisateurs sont à votre disposition pendant la journée, si litige contactez-les.

Pour le plaisir des visiteurs, un décor fleuri sera mis en place par l'association. Nous demandons aux exposants de participer en apportant des plantes fleuries de leur collection.

Une petite restauration-buvette sera organisée sur place.

**A vous le plaisir d'échanger, de vendre ou d'acheter une plante qui vous fait envie.**

Andeville, le 26 mai 2020

Gérard LEUK

Président O60